

DELIBERATION

DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

N°2018-044BCP DU 20 SEPTEMBRE 2018

REFORME DES EQUIPEMENTS HORS D'USAGE DU SDIS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le point n° 4 de la délibération du Conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours d'Ille-et-Vilaine n° 2015-031CA en date du 23 avril 2015 portant délégation d'attributions au Bureau

Vu le rapport présenté ce jour

Considérant l'état des véhicules et matériels listés en annexe

Le Bureau du Conseil d'administration, après avoir pris connaissance du rapport tel qu'il figure en annexe, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE de réformer les véhicules et matériels figurant en annexe ;**
- **DECIDE, en fonction de l'état de chaque article présenté, des contraintes réglementaires et des intérêts financiers du SDIS, de leur mise en vente aux enchères (Domaines ou site d'enchères), de leur cession à des associations, collectivités, entreprises partenaires ou pays étrangers désignés ou, en dernier recours, de leur destruction lorsqu'ils ne pourront être ni recyclés, ni cédés.**

Fait à Rennes, le 20 septembre 2018

Le Président du Conseil d'administration

Jean-Luc CHENUT

COMPTE RENDU DE L'INSTANCE :

Le Bureau du Conseil d'administration, légalement convoqué, s'est réuni le 20 septembre 2018 en séance ordinaire sous la présidence de M. Jean-Luc CHENUT, Président du Conseil d'administration.

- Date de convocation : 13 septembre 2018
- Nombre d'élus siégeant avec voix délibérative : 5
- Nombre de présents avec voix délibérative : 3
- Nombre d'absents ayant donné délégation de vote : 0
- Nombre d'absents n'ayant pas donné délégation de vote : 2

ONT PRIS PART AU VOTE :

- Jean-Luc CHENUT, Président du Conseil d'administration, Président du Conseil départemental
- Franck PICHOT, 1^{er} Vice-Président du Conseil d'administration, Vice-Président du Conseil départemental
- Louis PAUTREL, 3^{ème} Vice-Président du Conseil d'administration, Maire de LE FERRE

VOTE	DENOMBREMENT DES SUFFRAGES			
	NE PREND PAS PART AU VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	0	3	0	0

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

RAPPORT AUX INSTANCES

REFORME DES EQUIPEMENTS HORS D'USAGE DU SDIS

DIRECTION DES TERRITOIRES ET DE LA LOGISTIQUE	REFERENCES GST/FJ
--	--------------------------

RAPPORT SOUMIS AUX INSTANCES SUIVANTES	MOTIF	DATE
Bureau en commission permanente	Pour délibération	20/09/2018

Il est proposé la mise à la réforme des véhicules, équipements et matériels dont l'état et la capacité technique ne correspondent plus aux besoins opérationnels du SDIS. Ces équipements sont présentés dans les tableaux annexés.

Chaque article présenté fait l'objet en fonction de son état, des contraintes réglementaires et des intérêts financiers du SDIS d'une proposition de :

- Mise en vente aux enchères (Domaines ou site internet d'enchères)
- Cession à titre onéreux
- Recyclage ou reprise par des fournisseurs
- Et en dernier recours, destruction lorsqu'ils ne peuvent être ni recyclés ni cédés.

Vous êtes priés de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil d'administration
Jean-Luc CHENUT

ENGINS ET VEHICULES PROPOSÉS A LA RÉFORME

Immat.	Type Engin	Marque - Modèle	Date MEC	Provenance	Energie	Km ou h	Age Véhicule	Amortissement Technique	Etat Véhicule	Propositions
E34910	BRS	BATEAU DE RECONNAISSANCE ET DE SAUGETAGE	01/01/1970	SERVON SUR VILAINE			48,7	30	Retrait suite décision CODIR, Bateau de Marque SOCAREM , Moteur EVINRUDE 25 CV 2 Temps série B195186 date de mise en circulation : 1970 => usure générale, Remorque de marque CBS série n°VGK000T8R110000007 (date de mise en circulation : 09/02/2011)	WEBENCHERES
E34866	BRS	BATEAU DE RECONNAISSANCE ET DE SAUGETAGE	01/01/1970	GAEL-MUEL			48,7	30	Retrait suite décision CODIR, Bateau de Marque SOCAREM n°série: 013934 , Moteur EVINRUDE 25 CV 2 Temps série B1970635 (date de mise en circulation : 1970) => usure générale, Remorque de marque CBS série n°VGK000T8R110000001 (date de mise en circulation : 09/02/2011)	WEBENCHERES
E34906	BRSL	BATEAU DE RECONNAISSANCE ET DE SAUGETAGE LEGER	01/01/1983	BETTON			35,7	30	Retrait suite décision CODIR, Bateau de Marque JEANNEAU NEW MATIC STE n°série: R19680CL dmc 1983, Moteur MERCURY 9,9CV 2 Temps N°série SNOP 293768 (date de mise en circulation : 2004) => usure générale, Remorque de marque MECANOREM(date de mise en circulation : 1983) n°série: 0800030	WEBENCHERES
E36237	BRSL	BATEAU DE RECONNAISSANCE ET DE SAUGETAGE LEGER	01/01/1987	LA BOUEXIERE			31,7	30	Retrait suite décision CODIR, Bateau de Marque NEVEUX SECU 12 n°série: 204120 date de mise en circulation : 1987, Remorque de marque CBS (date de mise en circulation : 1987) n°série: 0800030	WEBENCHERES
E34835	BRSL	BATEAU DE RECONNAISSANCE ET DE SAUGETAGE LEGER	01/01/1992	SAINT AUBIN DU COUESNON			26,7	30	Retrait suite décision CODIR, Bateau de Marque NEVEUX SECU 12 , Moteur YAMAHA 9,9 CV 2 Temps série 6M4 S 005953 (date de mise en circulation : 1992) => usure générale, Remorque de marque PAM (date de mise en circulation : 1992)	WEBENCHERES
E36237	BRSL	BATEAU DE RECONNAISSANCE ET DE SAUGETAGE LEGER	01/01/1992	MEDREAC			26,7	30	Retrait suite décision CODIR, Bateau de Marque NEVEUX SECU 12 n°série: 385 9047 S 92242 dmc 1992 , Moteur YAMAHA 9,9 CV 2 Temps N°série 6M4 S 005954 (B) (date de mise en circulation :1992) => usure générale, Remorque de marque PAM (date de mise en circulation : 1992) n°série: illisible	WEBENCHERES
E34875	BRSL	BATEAU DE RECONNAISSANCE ET DE SAUGETAGE LEGER	01/01/1992	PLEINE FOUGERES			26,7	30	Retrait suite décision CODIR, Bateau de Marque NEVEUX SECU 12 n°série: 385 9047 S 92236 dmc 1992 , Moteur YAMAHA 9,9 CV 2 Temps N°série 6M4 S 005955 (date de mise en circulation :1992) => hors service, Remorque de marque PAM (date de mise en circulation :01/01/1992) n°série: illisible	WEBENCHERES
E34760	BRSL	BATEAU DE RECONNAISSANCE ET DE SAUGETAGE LEGER	01/01/1993	MESSAC			25,7	30	Retrait suite décision CODIR, Bateau de Marque NEVEUX SECU 12 n°série: 3859047 S93296 dmc 1993 , Moteur YAMAHA 9,9 CV 2 Temps N°série 6M4 S 009143 (Z) (date de mise en circulation :1995) =>usure mécanique générale, Remorque de marque PAM (date de mise en circulation :01/01/1992) n°série: 079321	WEBENCHERES
E34797	BRSL	BATEAU DE RECONNAISSANCE ET DE SAUGETAGE LEGER	01/01/1995	CORPS NUDES			23,7	30	Retrait suite décision CODIR, Bateau de Marque NEVEUX SECU 12 n°série: 3859047 S95033 dmc 1995 , Moteur YAMAHA 9,9 CV 2 Temps N°série 6M4 S 009960 (Z) (date de mise en circulation :1994) =>usure mécanique générale, Remorque de marque PAM (date de mise en circulation:01/01/1994) n°série: 258533	WEBENCHERES
EMPR046	MPR	MOTO POMPE REMORQUABLE (CAMIVA)	01/01/1989	PLELAND LE GRAND	ES	197	29,7	30	Retrait suite décision CODIR, Engin hors d'usage, MPR en surcharge, ne démarre pas	WEBENCHERES
EMPR004	MPR	MOTO POMPE REMORQUABLE (SIDES)	01/01/1995	GRAND FOUGERAY	ES	63	23,7	30	Retrait suite décision CODIR, usure mécanique générale	CE
280AGF35	VLF	PEUGEOT PARTNER	29/04/2004	SENS DE BRETAGNE	GO	101 050	14,4	15	Véhicule hors usage, moteur hors service (casse de la distribution)	W
341AMJ35	VSAV	OPEL MOVANO	26/07/2005	BAZOUGES LA PEROUSE	GO	160 468	13,1	12	Usure mécanique générale, carrosserie abîmée, équipement sanitaire usagé	CE
108AHM35	VSAV	RENAULT MASTER	23/08/2004	VAL D'ANAST	GO	129 191	14,1	12	Usure mécanique générale, équipement sanitaire usagé	CE
9014ZK35	VSRM	RENAULT M180 DCI	25/04/2001	CHATEAUBOURG	GO	23 600	17,4	17	Suite réduction Parc en lien avec le plan pluriannuel, usure mécanique générale	CE

Envoyé en préfecture le 21/09/2018
 Reçu en préfecture le 21/09/2018
 Affiché le 24/09/2018
 ID : 035-283503555-20180920-18_044-DE

MATERIELS, EFFETS D'HABILLEMENT et MOBILIERS PROPOSÉS A LA REFORME (y compris EQUIPES SPÉCIALISÉES)

Désignation de l'article	Type / Modèle / Code Bien	Marque	Quantité	Motif de la réforme	Etat	Age / Année (ans)	Durée Amortissement	Proposition
CASQUE F1	HAB0016156	MSA	1	DÉTÉRIORATION IMPORTANTE - DÉFORMATION	HORS SERVICE	1999	10	DESTRUCTION
CASQUE F1	HAB0009506	MSA	1	NON RÉPARABLE	HORS SERVICE	2001	10	DESTRUCTION
CASQUE F1	HABCM000868	MSA	1	NON RÉPARABLE	HORS SERVICE	2004	10	DESTRUCTION
CASQUE F1	HABCM001314	MSA	1	DÉTÉRIORATION IMPORTANTE - DÉFORMATION	HORS SERVICE	2011	10	DESTRUCTION
CASQUE F1	HAB0018999-HAB0009830	MSA	2	NON RÉPARABLE	HORS SERVICE	NON CONNUE	10	DESTRUCTION
CASQUE F1	HAB0009566	MSA	1	REFUS AU CONTRÔLE RÉGLEMENTAIRE	HORS SERVICE	1995	10	DESTRUCTION
CASQUE F1	HAB0009636-HAB0019169	MSA	2	NON RÉPARABLE	HORS SERVICE	1996	10	DESTRUCTION
CASQUE F1	HAB0015308	MSA	1	NON RÉPARABLE	HORS SERVICE	1993	10	DESTRUCTION
CASQUE F2	HAB0011917	MSA	1	DÉTÉRIORATION IMPORTANTE - DÉFORMATION	HORS SERVICE	1998	10	DESTRUCTION
CASQUE F2	HAB0009656	MSA	1	REFUS AU CONTRÔLE RÉGLEMENTAIRE	HORS SERVICE	2001	10	DESTRUCTION
CASQUE F2	HAB0018316	MSA	1	NON RÉPARABLE	HORS SERVICE	1995	10	DESTRUCTION
PANTALON TEXTILE	HABSP000740-HABSP0001133	SIOEN	2	REPARATION TROP ONEREUSE	HORS SERVICE	2014	10	DESTRUCTION
VESTE TEXTILE	HABVT000780	SIOEN	1	REPARATION TROP ONEREUSE	HORS SERVICE	2014	10	DESTRUCTION
CEINTURON	HAB0003978-HAB0008064-HAB0010630-HAB0029884-HABCI000203-HABCI000255	CSA	6	SUPPRESSION DE CETTE DOTATION	HORS SERVICE	2008	10	DESTRUCTION
CEINTURON	HABCI0003167	CSA	1	SUPPRESSION DE CETTE DOTATION	HORS SERVICE	2011	10	DESTRUCTION
CEINTURON	HAB0000063-HAB0000069-HAB0000207-HAB0002107-HAB0008569-HAB0009038-HAB0009228-HAB0009273-HAB0009280-HAB0009640-HAB0009843-HAB0010003-HAB0010137-HAB0010160-HAB0010186-HAB0010214-HAB0010217-HAB0010233-HAB0010252-HAB0010326-HAB0010635-HAB0011043-HAB0011230-HAB0011367-HAB0011523-HAB0011524-HAB0011546-HAB0011619-HAB0012165-HAB0012309-HAB0015010-HAB0015152-HAB0015243-HAB0015527-HAB0016091-HAB0016119-HAB0016385-HAB0016418-HAB0016607-HAB0016892-HAB0018415-HAB0018598-HAB0019657-HAB0029852-HABCI000194-HABCI000195-HABCI000201-HABCI000211-HABCI000213-HABCI000215-HABCI000243-HABCI000258-HABCI0003053-HABCI0003098-HABCI0003099-HABCI0003159-HABCI0003166-HABCI0003220-HABCI0003237-HABCI0003246-HABCI0003327-HABCI0003370-HABCI0003495-HABCI000446-HABCI000471-HABCI000508-HABCI000662-HABCI000696-HABCI001044-HABCI001130-HABCI001212-HABCI001303-HABCI001308-HABCI001311-HABCI001388-HABCI001393-HABCI001395-HABCI001397-HABCI001401-HABCI001402-HABCI001403-HABCI001407-HABCI001418-HABCI001419-HABCI001421-HABCI001423-HABCI001424-HABCI001429-HABCI001437-HABCI001518-HABCI001636-HABCI001638-HABCI001773-HABCI001774-HABCI001775-HABCI001776-HABCI001777-HABCI001778-HABCI001781	CSA	99	SUPPRESSION DE CETTE DOTATION	HORS SERVICE	NON CONNUE	10	DESTRUCTION
LONGE	HAB0020767-HAB0020936-HABLM0000001	CSA	3	SUPPRESSION DE CETTE DOTATION	HORS SERVICE	1999	10	DESTRUCTION
LONGE	HABLM0000059-HABLM0000084-HABLM0000156-HABLM0000217-HABLM0000240-HABLM0000257-HABLM0002429-HABLM0002496-HABLM0002497	CSA	9	SUPPRESSION DE CETTE DOTATION	HORS SERVICE	2008	10	DESTRUCTION
LONGE	HABLM0002514-HABLM0002520-HABLM0002524-HABLM0002527-HABLM0002529-HABLM0002548-HABLM0002585-HABLM0002588-HABLM0002597-HABLM0002598	CSA	10	SUPPRESSION DE CETTE DOTATION	HORS SERVICE	NON CONNUE	10	DESTRUCTION
BALISE SONORE DE LOCALISATION	MI00050055	MSA	1	NON RÉPARABLE	HORS SERVICE	2001	10	DESTRUCTION
BALISE SONORE DE LOCALISATION	MI00019541-MI00028848	MSA	2	NON RÉPARABLE	HORS SERVICE	2002	10	DESTRUCTION
BALISE SONORE DE LOCALISATION	MI00026573-MI00046229-MI00060858	MSA	3	NON RÉPARABLE	HORS SERVICE	2003	10	DESTRUCTION
BALISE SONORE DE LOCALISATION	MI00084755	MSA	1	NON RÉPARABLE	HORS SERVICE	2009	10	DESTRUCTION

Envoyé en préfecture le 21/09/2018
 Reçu en préfecture le 21/09/2018
 Affiché le 24/09/2018
 ID : 035-283503555-20180920-18_044-DE

MATERIELS, EFFETS D'HABILLEMENT et MOBILIERS PROPOSÉS A LA REFORME (y compris EQUIPES SPÉCIALISÉES)

Désignation de l'article	Type / Modèle / Code Bien	Marque	Quantité	Motif de la réforme	Etat	Age / Année (ans)	Durée Amortissement	Proposition
TUYAU DN 45 EN 20 M	NON CONNU	AQUAFLEX (VANRULLEN)	2	NON RÉPARABLE	HORS SERVICE	2011	18	DESTRUCTION
TUYAU DN 45 EN 20 M	NON CONNU	AQUAFLEX (VANRULLEN)	3	NON RÉPARABLE	HORS SERVICE	2015	18	DESTRUCTION
TUYAU DN 45 EN 20 M	NON CONNU	AQUAFLEX (VANRULLEN)	3	NON RÉPARABLE	HORS SERVICE	2017	18	DESTRUCTION
TUYAU DN 45 EN 20 M	NON CONNU	REMIFLEX (EAU ET FEU)	6	NON RÉPARABLE	HORS SERVICE	2003	18	DESTRUCTION
TUYAU DN 45 EN 20 M	NON CONNU	REMIFLEX (EAU ET FEU)	2	NON RÉPARABLE	HORS SERVICE	2004	18	DESTRUCTION
TUYAU DN 45 EN 20 M	NON CONNU	REMIFLEX (EAU ET FEU)	1	NON RÉPARABLE	HORS SERVICE	2005	18	DESTRUCTION
TUYAU DN 45 EN 20 M	NON CONNU	REMIFLEX (EAU ET FEU)	2	NON RÉPARABLE	HORS SERVICE	2006	18	DESTRUCTION
TUYAU DN 45 EN 20 M	NON CONNU	REMIFLEX (EAU ET FEU)	7	NON RÉPARABLE	HORS SERVICE	2007	18	DESTRUCTION
TUYAU DN 45 EN 20 M	NON CONNU	REMIFLEX (EAU ET FEU)	2	NON RÉPARABLE	HORS SERVICE	2008	18	DESTRUCTION
TUYAU DN 45 EN 20 M	NON CONNU	REMIFLEX (EAU ET FEU)	6	NON RÉPARABLE	HORS SERVICE	2009	18	DESTRUCTION
TUYAU DN 45 EN 20 M	NON CONNU	REMIFLEX (EAU ET FEU)	5	NON RÉPARABLE	HORS SERVICE	NON CONNUE	18	DESTRUCTION
TUYAU DN 45 EN 20 M	NON CONNU	REMIFLEX (EAU ET FEU)	1	NON RÉPARABLE	HORS SERVICE	2015	18	DESTRUCTION
TUYAU DN 45 EN 20 M	NON CONNU	REMIFLEX (EAU ET FEU)	1	NON RÉPARABLE	HORS SERVICE	2017	18	DESTRUCTION
TUYAU DN 45 EN 20 M	NON CONNU	REMIFLEX (EAU ET FEU)	3	NON RÉPARABLE	HORS SERVICE	2012	18	DESTRUCTION
TUYAU DN 45 EN 20 M	NON CONNU	ILLISIBLE	9	NON RÉPARABLE	HORS SERVICE	NON CONNUE	18	DESTRUCTION
TUYAU DN 45 EN 20 M	NON CONNU	NON CONNUE	2	NON RÉPARABLE	HORS SERVICE	NON CONNUE	18	DESTRUCTION
TUYAU DN 70 EN 20 M	NON CONNU	AQUAFLEX (VANRULLEN)	2	NON RÉPARABLE	HORS SERVICE	NON CONNUE	18	DESTRUCTION
TUYAU DN 70 EN 20 M	NON CONNU	AQUAFLEX (VANRULLEN)	2	NON RÉPARABLE	HORS SERVICE	2015	18	DESTRUCTION
TUYAU DN 70 EN 20 M	NON CONNU	REMIFLEX (EAU ET FEU)	6	NON RÉPARABLE	HORS SERVICE	2003	18	DESTRUCTION
TUYAU DN 70 EN 20 M	NON CONNU	REMIFLEX (EAU ET FEU)	1	NON RÉPARABLE	HORS SERVICE	2004	18	DESTRUCTION
TUYAU DN 70 EN 20 M	NON CONNU	REMIFLEX (EAU ET FEU)	3	NON RÉPARABLE	HORS SERVICE	2006	18	DESTRUCTION
TUYAU DN 70 EN 20 M	NON CONNU	REMIFLEX (EAU ET FEU)	8	NON RÉPARABLE	HORS SERVICE	2007	18	DESTRUCTION
TUYAU DN 70 EN 20 M	NON CONNU	REMIFLEX (EAU ET FEU)	1	NON RÉPARABLE	HORS SERVICE	2009	18	DESTRUCTION
TUYAU DN 70 EN 20 M	NON CONNU	REMIFLEX (EAU ET FEU)	4	NON RÉPARABLE	HORS SERVICE	NON CONNUE	18	DESTRUCTION
TUYAU DN 70 EN 20 M	NON CONNU	ILLISIBLE	1	NON RÉPARABLE	HORS SERVICE	2010	18	DESTRUCTION
TUYAU DN 70 EN 20 M	NON CONNU	ILLISIBLE	9	NON RÉPARABLE	HORS SERVICE	NON CONNUE	18	DESTRUCTION
TUYAU DN 70 EN 20 M	NON CONNU	NON CONNUE	9	NON RÉPARABLE	HORS SERVICE	NON CONNUE	18	DESTRUCTION
TUYAU DN 110 EN 40 M	NON CONNU	ILLISIBLE	3	NON RÉPARABLE	HORS SERVICE	NON CONNUE	18	DESTRUCTION
TUYAU DN 45 EN 20 M CLASSE B+	NON CONNU	ILLISIBLE	1	NON RÉPARABLE	HORS SERVICE	2017	18	DESTRUCTION
ECELLE DE TOITURE	MI00004093 + 3 NON CONNUS	NON CONNUE	4	NON RÉPARABLE	HORS SERVICE	NON CONNUE	10	DESTRUCTION
LANCE QUADRA FOG	MI00000224	NON CONNUE	1	NON RÉPARABLE	HORS SERVICE	NON CONNUE	18	DESTRUCTION
ECELLE A CROCHET	MI00032562	NON CONNUE	1	NON RÉPARABLE	HORS SERVICE	NON CONNUE	10	DESTRUCTION
POMPE IMMERGEE	MI00043425	NON CONNUE	1	NON RÉPARABLE	HORS SERVICE	NON CONNUE	15	DESTRUCTION
POMPE IMMERGEE	MI00005767	NON CONNUE	1	NON RÉPARABLE	HORS SERVICE	NON CONNUE	15	DESTRUCTION
POMPE	MI00019094	ROBIN	1	NON RÉPARABLE	HORS SERVICE	2005	15	DESTRUCTION
COMPRESSEUR INDIVIDUEL	MI00006222	NON CONNUE	1	NON RÉPARABLE	HORS SERVICE	NON CONNUE	10	DESTRUCTION
CHARGEUR DE BATTERIE	MI00102849	FLOATING	1	NON RÉPARABLE	HORS SERVICE	NON CONNUE	10	DESTRUCTION

Envoyé en préfecture le 21/09/2018
 Reçu en préfecture le 21/09/2018
 Affiché le 24/09/2018
 ID : 035-283503555-20180920-18_044-DE

DELIBERATION

DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

N°2018-045BCP DU 20 SEPTEMBRE 2018

**ACQUISITION ET MAINTENANCE DU PORTAIL COLLABORATIF
PROCEDURE CONCURRENTIELLE AVEC NEGOCIATION - RELANCE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le point n° 12 de la délibération du Conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours d'Ille-et-Vilaine n° 2015-031CA en date du 23 avril 2015 portant délégation d'attributions au Bureau

Vu la délibération n° 2018-023BCP en date du 29 mars 2018

Vu le rapport présenté ce jour

Considérant la nécessité de relancer la procédure de consultation précédemment approuvée et de corriger le montant estimé de l'opération

Le Bureau du Conseil d'administration, après avoir pris connaissance du rapport tel qu'il figure en annexe, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE le Président à relancer une procédure concurrentielle avec négociation pour l'acquisition et la maintenance d'un portail intranet collaboratif, sur la base d'un montant estimé de 350 000 € H.T., maintenance comprise.**
- **AUTORISE le Président à signer les marchés correspondants et tous les documents s'y rapportant.**

Fait à Rennes, le 20 septembre 2018

Le Président du Conseil d'administration

Jean-Luc CHENUT

COMPTE RENDU DE L'INSTANCE :

Le Bureau du Conseil d'administration, légalement convoqué, s'est réuni le 20 septembre 2018 en séance ordinaire sous la présidence de M. Jean-Luc CHENUT, Président du Conseil d'administration.

- Date de convocation : 13 septembre 2018
- Nombre d'élus siégeant avec voix délibérative : 5
- Nombre de présents avec voix délibérative : 3
- Nombre d'absents ayant donné délégation de vote : 0
- Nombre d'absents n'ayant pas donné délégation de vote : 2

ONT PRIS PART AU VOTE :

- Jean-Luc CHENUT, Président du Conseil d'administration, Président du Conseil départemental
- Franck PICHOT, 1^{er} Vice-Président du Conseil d'administration, Vice-Président du Conseil départemental
- Louis PAUTREL, 3^{ème} Vice-Président du Conseil d'administration, Maire de LE FERRE

VOTE	DENOMBREMENT DES SUFFRAGES			
	NE PREND PAS PART AU VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	0	3	0	0

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

RAPPORT AUX INSTANCES

ACQUISITION ET MAINTENANCE DU PORTAIL COLLABORATIF PROCEDURE CONCURRENTIELLE AVEC NEGOCIATION - RELANCE

DIRECTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE	REFERENCES PFCP/BS
---	---------------------------

RAPPORT SOUMIS AUX INSTANCES SUIVANTES	MOTIF	DATE
Bureau en commission permanente	Pour délibération	20/09/2018

La délibération n°20148-023 BCP du 29 mars 2018 a autorisé le lancement d'une Procédure Concurrentielle avec Négociation pour l'acquisition et la maintenance d'un nouveau portail collaboratif pour le SDIS 35.

Le montant estimatif indiqué dans cette délibération s'élevait à 250 000€ HT.

A l'issue de l'appel à candidatures relatif à ce dossier, 13 candidatures sont parvenues au SDIS 35 qui, conformément au règlement de la consultation, en a retenu 6. Le cahier des charges décrivant les exigences minimales du SDIS a été transmis à ces 6 candidats, mais aucune offre n'a été reçue.

Il a été constaté qu'une erreur avait été commise sur le montant estimatif indiqué lors de la consultation. En effet, le budget alloué pour cette opération s'élève à 320 000 € HT, hors maintenance.

Les échanges avec plusieurs candidats sélectionnés ont permis d'identifier une réelle méconnaissance du type de procédure utilisé et une mauvaise lecture des besoins exprimés par le SDIS 35.

Ces éléments, ainsi qu'un calendrier de remise des offres non propice à la rédaction d'une proposition, expliqueraient l'absence totale d'offres.

Il est donc nécessaire de relancer une consultation. Elle le sera à nouveau sous la forme d'une Procédure Concurrentielle Négociée, procédure particulièrement adaptée pour ce projet. Il est envisagé d'organiser une réunion d'information destinée à expliquer les différentes étapes de la procédure et à répondre aux interrogations concernant les caractéristiques techniques minimales demandées.

Le nouveau montant estimé s'élève à 350 000 € HT, maintenance comprise, par précaution, au vu des échanges avec plusieurs sociétés, afin de s'assurer de recevoir des offres.

Il vous est proposé en conséquence de modifier le montant estimé figurant dans la précédente délibération.

Vous êtes priés de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil d'administration
Jean-Luc CHENUT

DELIBERATION

DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

N°2018-046BCP DU 20 SEPTEMBRE 2018

AVENANT N°1 AU MARCHÉ N°2014-007
RENOUVELLEMENT DES DROITS D'USAGE ET MAINTENANCE DU MODULE RH DE CEGID PUBLIC

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le point n° 12 de la délibération du Conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours d'Ille-et-Vilaine n° 2015-031CA en date du 23 avril 2015 portant délégation d'attributions au Bureau

Vu le rapport présenté ce jour

Considérant la nécessité de mettre en place le prélèvement à la source dans de bonnes conditions

Le Bureau du Conseil d'administration, après avoir pris connaissance du rapport tel qu'il figure en annexe, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE le Président à signer l'avenant n°1 au marché n°2014-007 relatif au renouvellement des droits d'usage et à la maintenance du module RH de CEGID PUBLIC, permettant l'intégration de deux nouvelles prestations au bordereau des prix.**

Fait à Rennes, le 20 septembre 2018

Le Président du Conseil d'administration

Jean-Luc CHENUT

COMPTE RENDU DE L'INSTANCE :

Le Bureau du Conseil d'administration, légalement convoqué, s'est réuni le 20 septembre 2018 en séance ordinaire sous la présidence de M. Jean-Luc CHENUT, Président du Conseil d'administration.

- Date de convocation : 13 septembre 2018
- Nombre d'élus siégeant avec voix délibérative : 5
- Nombre de présents avec voix délibérative : 3
- Nombre d'absents ayant donné délégation de vote : 0
- Nombre d'absents n'ayant pas donné délégation de vote : 2

ONT PRIS PART AU VOTE :

- Jean-Luc CHENUT, Président du Conseil d'administration, Président du Conseil départemental
- Franck PICHOT, 1^{er} Vice-Président du Conseil d'administration, Vice-Président du Conseil départemental
- Louis PAUTREL, 3^{ème} Vice-Président du Conseil d'administration, Maire de LE FERRE

VOTE	DENOMBREMENT DES SUFFRAGES			
	NE PREND PAS PART AU VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	0	3	0	0

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

RAPPORT AUX INSTANCES

AVENANT N°1 AU MARCHÉ N°2014-007 RENOUVELLEMENT DES DROITS D'USAGE ET MAINTENANCE DU MODULE RH DE CEGID PUBLIC

DIRECTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE

REFERENCES PFCP/AMM

RAPPORT SOUMIS AUX INSTANCES SUIVANTES	MOTIF	DATE
Bureau en commission permanente	Pour délibération	20/09/2018

Le SDIS 35 a passé un marché négocié sans mise en concurrence en 2014 avec la société CEGID PUBLIC pour continuer à utiliser et maintenir les applications logicielles Finances et Ressources Humaines. Ce marché prend fin le 31 décembre 2018 mais la maintenance du module ressources Humaines restera assurée jusqu'au 31 décembre 2019, date de mise en œuvre de la nouvelle application logicielle SEDIT RH.

Ce marché étant passé sous la forme d'un marché à bons de commande pour un montant maximum total de 292 000 € HT, les prix des différentes prestations sont prévus au bordereau des prix. Cependant, la mise en œuvre de la retenue à la source dès le 1^{er} janvier 2019 nécessite l'intégration dans le bordereau des prix des lignes suivantes :

Nature des prestations	Montant en € HT Hors révision de prix	Montant en € HT révisé au 01/01/2018
Parcours Digital Learning PASRAU SIRH et Y2	1 535,54	1 650,00
Abonnement mensuel module PASRAU	120,98	130,00

Cet ajout n'a aucune incidence sur le montant maximum du marché.

Il est proposé de passer un avenant n° 1 au marché n°2014-007 afin de permettre l'ajout au bordereau des prix des prestations relatives à la retenue à la source.

Vous êtes priés de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil d'administration
Jean-Luc CHENUT